

Quels sont les droits et responsabilités ?

- **Consentement des parents d'enfants âgés entre 0 et 13 ans et consentement de l'utilisateur âgé de 14 ans et plus :** permet la référence aux services de l'ÉIJ et le partage d'informations entre les partenaires.
- **Consentement libre et éclairé :** l'information nécessaire permettant de prendre une décision a été reçue, les questions ont pu être posées, la démarche est comprise par l'utilisateur et sa famille.
- **Consentement réfutable :** il peut être retiré par l'utilisateur ou sa famille, à tout moment de la démarche, cessée totalement ou en partie.
- Toutes les personnes impliquées s'engagent à la confidentialité.
- Le jeune et sa famille s'engagent à participer activement à la démarche.
- Les partenaires s'engagent à participer activement à la démarche.
- Lors d'une démarche ÉIJ, la durée de la rencontre du PSI sera déterminée en fonction des besoins et définie préalablement (entre 2 à 3 heures).

Cette brochure vous est remise par :

Nom de l'intervenant :

Titre d'emploi :

Coordonnées :

Notre mission

Maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Notre vision

Des soins de santé et des services accessibles et efficaces qui s'adaptent aux besoins des Québécois.

Nos ambitions

Le CISSS de la Montérégie-Ouest réalise ses ambitions en osant innover dans ses façons de faire et ainsi il se démarque et rayonne par :

- L'excellence de son offre de soins et services intégrés de proximité axée sur l'interdisciplinarité, l'accessibilité et l'adaptation aux besoins de sa population;
- Son courage à questionner et à améliorer ses pratiques professionnelles, cliniques et de gestion;
- La reconnaissance de la contribution de son personnel et la mise en place de pratiques de gestion humaines;
- La force de ses liens avec ses partenaires.

Nos valeurs

Nos actions sont guidées par cinq valeurs, interdépendantes et en équilibre :

- Bienveillance;
- Collaboration;
- Engagement;
- Audace;
- Cohérence.

Centre intégré de santé et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest

LES BESOINS DU JEUNE ET SA FAMILLE AU CŒUR DU PARTENARIAT

Pour mieux vous guider



www.santemo.quebec

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest

Québec



B102 - SEPTEMBRE 2019

Québec



L'équipe d'intervention jeunesse (ÉIJ), c'est quoi ?

Le recours à l'équipe d'intervention jeunesse permet d'améliorer l'accessibilité, la continuité et la qualité des divers services à l'égard des jeunes et leur famille vivant des problématiques multiples et complexes et qui nécessitent l'intervention des partenaires.

Le coordonnateur ÉIJ et l'ensemble des agents de liaison ÉIJ forment l'équipe d'intervention jeunesse.

L'ÉIJ, c'est pour qui ?

Les services de l'ÉIJ s'adressent aux :

- Jeunes de 0 à 17 ans et leur famille ou aux jeunes de 0 à 21 ans, présentant une déficience ou des troubles du spectre de l'autisme et leur famille.
- Jeunes résidants sur le territoire du CISSS de la Montérégie-Ouest.
- Jeunes et leur famille qui reçoivent ou pas, des services d'établissements où l'organisation et/ou la coordination des services ne sont pas optimaux.

L'ÉIJ, comment ça fonctionne ?

- Une fois la demande soumise par le partenaire ou l'intervenant, le coordonnateur de l'ÉIJ identifie l'orientation à privilégier, selon la nature et les informations reçues. Il oriente le jeune et sa famille vers :
 - **Plan de services interdisciplinaires :** la présence et la participation active du jeune et sa famille sont primordiales.



« Besoins des usagers et familles »

- **Table ÉIJ :** la participation du jeune et sa famille n'est pas obligatoire. Une Table ÉIJ est organisée lorsqu'aucun intervenant du réseau de la santé et des services sociaux n'est présentement impliqué auprès du jeune et sa famille, et qu'il existe un besoin de clarifier la situation et d'élaborer un plan d'intervention interdisciplinaire ou un plan de services, pouvant répondre aux besoins du jeune et de sa famille.

Dans quel contexte une demande à l'ÉIJ peut-elle être soumise ?

- Manque de vision commune de la situation du jeune et sa famille.
- Les besoins du jeune et sa famille ne peuvent pas être répondus par les établissements impliqués.

- Présence, de part et d'autre, d'attentes irréalistes.
- Besoin de coordination des services.
- Présence d'enjeux nuisant à la prestation des services.
- Impasse pour le jeune et sa famille.

Quels sont les résultats souhaités à la suite d'une référence à l'ÉIJ ?

- Mettre en place un travail d'équipe autour du jeune et sa famille.
- Faciliter le partenariat.
- Favoriser l'accès et la continuité des services pour l'utilisateur et sa famille, en proposant des solutions novatrices.
- Réduire les tensions et les impasses.
- Rechercher de solutions centrées sur les besoins du jeune et sa famille.